



PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS DU MONDE
2023

Gymnastique Artistique Masculine (GAM) : Junior

(Validée dans la réunion du CA du 3.10.2022)

Strassen, 10/10/2022

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 25 mars au 03 avril 2023. Lieu : Antalya (Turquie).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2005, 2006, 2007 et 2008 – compétition de qualification et finale par agrès (top 8).

1 gymnaste par pays peut participer.

Matériel de compétition : Spieth (à confirmer).

Présélection par les entraîneurs nationaux GAM : Ronan Foley, Mathis Kayser, Joy Palermo.

REMARQUE PRELIMINAIRE

Ces derniers mois, marqués par les conséquences de la pandémie COVID-19, ont montré qu'il est difficile de planifier longuement à l'avance et la présente procédure est donc à considérer sous toutes réserves quant aux changements qui se présenteraient dans ce contexte.

OBJECTIFS

Participation all around : placement individuel parmi les premiers deux tiers des gymnastes s'étant présentés au concours général lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

Participation par agrès :

- placement individuel parmi la première moitié des gymnastes s'étant présentés à l'agrès en question lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

- placement individuel parmi les 8 finalistes par agrès lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une condition supplémentaire.

Participation par équipe : placement par équipe parmi les premiers deux tiers des équipes s'étant présentées lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

SELECTION

Normes de sélection :

Le gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats du Monde si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **72,000 pts.**

Le gymnaste devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

2. Normes par agrès pour 1/2 du classement individuel :

Sol : **12,500** – Arçons : **11,800** – Anneaux : **12,200** – Saut : **13,000** (1 Saut) – Barres // : **12,300** – Barre Fixe : **11,800**

Pour une qualification avec comme objectif 1/2 du classement par agrès, 4 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection où le gymnaste a participé au concours général (all around). Même si le gymnaste est sélectionné via les normes sur 4 agrès, il devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

3. Normes par agrès pour une finale à l'agrès :

Sol : **13,500** – Arçons : **13,100** – Anneaux : **13,100** – Saut : **13,800** (moyenne de 2 sauts) – Barres // : **13,300** – Barre Fixe : **12,900**

Pour une qualification avec comme objectif une sélection pour une finale à l'agrès, 1 norme par agrès doit être réalisée. Même si le gymnaste est sélectionné via une norme par agrès pour une finale à l'agrès, il devra présenter une compétition all-around aux Championnats du Monde.

Tie-Break :

Si le cas de figure de plusieurs gymnastes réalisant une ou plusieurs des normes de sélection citées ci-dessus, la hiérarchie suivante sera appliquée pour définir la participation aux Championnats du Monde :

1. Le gymnaste ayant réalisé la note finale en concours général (all-around) la plus haute lors de la compétition internationale organisée au Luxembourg du 16/02 au 19/02/23.
2. En cas d'égalité de plusieurs gymnastes ayant réalisé la note finale en concours général (all-around) la plus haute lors de la compétition internationale organisée au Luxembourg du 16/02 au 19/02/23, l'addition des notes D des 6 agrès la plus haute lors du concours de qualification de ladite compétition sera prise en compte.
3. En cas d'égalité de plusieurs gymnastes ayant réalisé la note finale en concours général (all-around) la plus haute et de l'addition des notes D des 6 agrès la plus haute lors de la compétition internationale organisée au Luxembourg du 16/02 au 19/02/23 (qualification), la note finale la plus haute par agrès par ordre olympique sera prise en compte.
4. En cas où la compétition internationale au Luxembourg du 16/02 au 19/02/2023 ne serait pas organisée, la somme la plus haute des notes finales en concours all-around lors des 2 compétitions de sélection sera prise en compte.
5. Si le Tie Break n'est toujours pas résolu, le CA de la FLGym prendra la décision.



Détermination de la sélection :

Les entraîneurs nationaux GAM feront l'analyse après la dernière compétition de sélection et proposeront au CA la sélection, selon les notes obtenues.

NB : Pour chaque compétition de sélection tous les gymnastes seront autorisés à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s), kiné et chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, le gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Un gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclu de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats du Monde 2023.

CALENDRIER

Moments de sélection :

1.	Future Cup	25/11-26/11/2022	Linz (Autriche)
2.	Christmas Gym Cup	11/12/2022	Bettembourg (Luxembourg)*

* maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives. Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Voir remarque préliminaire pour d'éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection.

Détermination de la sélection :

1. 24/10/2022* Date limite d'inscription provisoire à la FIG
2. 12/12/2022 Communication officielle de la sélection aux gymnastes par les entraîneurs nationaux GAM ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour (respectivement le 20/02/23 en cas de Tie-Break).
3. 23/12/2022 Détermination de la délégation par le CA (respectivement le 20/02/23 en cas de Tie-Break).
4. 24/12/2022* Date limite d'inscription définitive à la FIG
5. 24/02/2023* Date limite d'inscription nominative à la FIG

*Dates selon les régulations techniques de la FIG. Les directives des Championnats du Monde 2023 ne sont pas encore publiées.

